

N°ADM/2026/84**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 septembre 2026	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 41 Votants : 47

Séance du lundi 28 septembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Saint-Julien-du-Sault, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 41

Mesdames et Messieurs Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Sophie GRUYER, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Eric GALLOIS (suppléant de Guy CLUNET), Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELI, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 9 (dont 6 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, absent sans pouvoir
2. Jérôme THOMAS, absent sans pouvoir
3. Julie CARRA, pouvoir à Philippe PETIT
4. Virginie THUILLIEZ, pouvoir à Solène PRADINC
5. Mickaël PAGNOUX, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
7. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
8. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir
9. Didier MIGNON, pouvoir à Alain SATURNIN

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Approbation et signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

ADM/2026/84

Conseil Communautaire du
28 septembre 2026

OBJET : Approbation et signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)
(Voir le plan d'actions en pièce jointe)

En 2022, la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ), en qualité de porteuse de la Convention Territoriale Globale (CTG), a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) une convention de partenariat pour la période 2022-2025. Cette contractualisation associait également les communes de Joigny, Bussy-en-Othe, Saint-Julien-du-Sault et La Celle-Saint-Cyr, signataires de la convention.

Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des politiques et actions menées en faveur des habitants du territoire dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits, du handicap, de l'inclusion numérique et de l'accompagnement social. Fondée sur un diagnostic partagé du territoire, cette démarche définit un plan d'actions adapté aux besoins identifiés et structuré autour des axes suivants :

AXE PETITE ENFANCE

- Enjeu d'accessibilité, d'équité, de lisibilité et d'adaptation de l'offre petite enfance.
 - Proposer des solutions pour un accès équitable aux modes d'accueil pour toutes les familles
 - Améliorer la lisibilité de l'information et l'accompagnement des familles
 - Mieux connaître les besoins des familles
 - Proposer aux élus une offre adaptées aux besoins
- Enjeu d'attractivité des métiers de la petite enfance.
 - Renforcer l'attractivité des métiers auprès de nouveaux publics
 - Renforcer les parcours de formation et de qualification
 - Valoriser les compétences et les savoir-faire des professionnels

AXE ENFANCE JEUNESSE

- Enjeu d'équité territoriale dans l'accès aux services, aux loisirs et aux modes de garde
 - Travailler en transversalité afin d'apporter des solutions aux besoins constatés.
- Enjeu général : mieux définir les besoins des jeunes dans leur globalité
 - Affiner le diagnostic des jeunes dans sa globalité

AXE PARENTALITE

- Enjeu d'adaptabilité à la diversité des schémas familiaux
 - Former, outiller et harmoniser les pratiques professionnelles
 - Faciliter l'accès des familles à l'existant
- Enjeu : Construire une relation de confiance durable entre parents et professionnels
 - Fête ou journée parentalité à destination des familles
 - Lieu ressource à destination des familles (création d'une maison des 1000 premiers jours)
 - Mise en place d'un réseau de parentalité avec les différents acteurs
 - Mise en place de formations sur l'accueil des familles

AXE ACCES AUX DROITS ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Enjeu d'équité d'accès aux droits à l'échelle intercommunale
 - Mise en place d'un service mobile "Accès aux droits"
 - Informer et s'informer
- Enjeu de renforcer et dynamiser durablement la vie sociale et associative.
 - Elargir l'existant
 - Accompagnement et visibilité au tissu associatif par le guide asso

POSTE DU CHARGÉE DE COOPERATION CTG

- Proposition de création d'un demi-ETP à l'échelle intercommunale
- Mise en œuvre des politiques et Instances de pilotage
- Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et les traduire en besoins
- Animation d'un réseau d'acteurs et suivis des travaux

VU la délibération n° ADM/2025/67 du 29 septembre 2025, portant sur l'engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la communauté de communes du Jovinien ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de maintenir les financements liés à la CTG et de favoriser le développement de nouvelles offres de services sur le territoire ;

VU l'avis du conseil des maires du 15 septembre 2026 ;

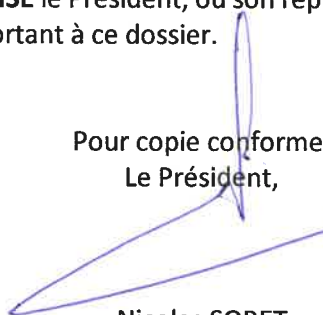
Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

-POURSUIT l'engagement de la collectivité en approuvant la signature de la CTG 2026-2030 à l'échelle de la Communauté de communes du Jovinien,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

